
POL. 7026 : LE PARLEMENTARISME

TRIMESTRE: Hiver 2017

JOUR ET HEURES: Vendredi 8h.30 – 11h.20

PROFESSEUR: Louis Massicotte (Bureau DKN 4425, tél.: 656-2131
poste 3772 ; louis.massicotte@pol.ulaval.ca)

HEURES DE BUREAU: Le jeudi de 14h. à 16h., ou après le cours.

OBJECTIFS DU COURS:

Quatre mutations affectent le domaine des institutions politiques aujourd'hui. Les courants théoriques dominants dans la discipline sont davantage enclins à retenir des explications de nature institutionnelle dans l'analyse de la dynamique politique. Les modèles occidentaux traditionnels ont connu une diffusion sans précédent à l'extérieur de l'aire géographique où ils se sont épanouis, sans que soit levée l'incertitude traditionnelle quant à leur exportabilité. Au sein des démocraties occidentales, une redistribution s'est opérée entre les pouvoirs traditionnels, le judiciaire s'affirmant vis-à-vis l'exécutif et le législatif. Finalement, entre les élus et les citoyens s'est creusé depuis les années 90 un écart qui a pris parfois les dimensions d'une crise de confiance susceptible de fragiliser les institutions. La crise économique qui a débuté en 2008 aggrave cette tendance.

Compte tenu de ces phénomènes, le cours aborde les principales dimensions du cadre institutionnel dans lequel s'épanouit le parlementarisme.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE:

L'approche combine l'enseignement magistral (les questions de l'auditoire sont encouragées), l'apprentissage de la recherche (rédaction d'un travail de 20 pages) et de sa communication, des séminaires de discussion portant sur des enjeux, et des dialogues avec des invités de l'extérieur.

PLAN DU COURS

CHAP. I. AUX SOURCES DE LA LÉGITIMITÉ DU PARLEMENTARISME : ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS

- A. Les élections
 - 1. "Élections libres et honnêtes"
 - 2. Les modes de scrutin
 - 3. Les circonscriptions électorales

- B. Les procédures de démocratie semi-directe
 - 1. Référendum
 - 2. Initiative populaire
 - 3. Révocation des élus

CHAP. II. LA CONSTITUTION

- A. Définitions.
- B. Contenu
- C. Établissement
- D. Modification: Constitutions rigides et souples
- E. Suprématie
- F. Chartes des droits et libertés
- G. Suspension: les pouvoirs d'urgence

CHAP. III. LA POSITION DU PARLEMENT DANS LES DIFFÉRENTS TYPES DE RÉGIMES

- A. Les régimes parlementaires (Canada, Allemagne)
- B. Les régimes présidentiels (États-Unis)
- C. Les régimes semi-présidentiels (France)
- D. Le régime de la Suisse

CHAP. IV : LES PARLEMENTS : QUESTIONS GÉNÉRALES

- A. Nature juridique du mandat électif
- B. Une ou deux chambres?
- C. Fonctions des parlements

- D. Les commissions parlementaires
- E. L'organisation interne des assemblées

CHAP. V : LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

- A. Les sources de la procédure
- B. Une journée au Parlement
- C. Commissions parlementaires
- D. Procédure législative
- E. Projets de loi omnibus
- F. Législation déléguée
- G. Procédure financière

EXPOSÉS D'INVITÉS DE L'EXTÉRIEUR (dates en cours de négociation)

Le travail du député : Un député viendra parler de son travail.

Etre fonctionnaire parlementaire : Le sous-greffier de la Chambre des communes, M. André Gagnon, nous fera part de son expérience.

SÉMINAIRES : Les 3 sujets suivants feront l'objet d'une discussion. Les textes seront disponibles sur le site web du cours (ENA). Ils feront l'objet d'un **rapport de lectures de 5 pages**, qui constitueront une courte synthèse des enjeux traités dans les textes faisant l'objet d'une discussion et doivent être remis le jour de la discussion.

1. La crise de légitimité des institutions

Ronald Inglehart, « Postmodernization erodes respect for authority, but increases support for democracy », pp. 236-54 dans Pippa Norris (dir.), *Critical Citizens. Global support for Democratic Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

Roberto Stefan Foa et Yascha Mounk, "The Danger of Deconsolidation. The Democratic Disconnect", *The Journal of Democracy*, vol. 27 no 3, 2016, p. 5-17.

Dani Rodrik et Sharun Mukand, « Why Illiberal Democracy is on the Rise », *The Huffington Post*, 18 mai 2015, http://www.huffingtonpost.com/dani-rodrik/illiberal-democracies-on-the-rise_b_7302374.html .

2. La réforme du mode de scrutin

Chambre des communes, Comité spécial sur la réforme électorale, *Rapport. Renforcer la Démocratie au Canada : Principes, Processus et Mobilisation citoyenne en vue d'une réforme électorale*, Ottawa, décembre 2016 : p. 45-105.

Jean-Pierre Derriennic, *Un meilleur système électoral pour le Canada*, Québec, PUL, 2015, p. 65-77.

3. Gouvernement des juges ou suprématie parlementaire ?

Kent Roach, *The Supreme Court on Trial*, Toronto, Irwin Law, 2001, ch. 2 « The Endless American Debate », p. 15-33 et ch. 4 « An American Debate comes to Canada », p. 69-95.

LES TRAVAUX DE SESSION

Le travail à rédiger dans le cadre de ce cours ne vise pas nécessairement à prouver une hypothèse, ni à défendre une thèse, mais avant tout à permettre aux étudiants de traiter de manière plus approfondie d'un sujet relié au cours et qui les intéresse, ainsi que de manifester leurs aptitudes à la synthèse et à la rédaction.

Si le temps le permet, chaque étudiant devra faire un exposé-synthèse de 15 minutes sur son travail vers la fin de la session.

Un bon travail atteint la longueur minimale requise (20 pages, double interligne): ceci est un plancher, non un plafond. Il repose sur une bibliographie variée, autant que le permet le sujet dont il traite, et des renvois dans le texte attestent que cette bibliographie a été utilisée. Un plan le précède. Il est écrit dans une langue correcte exempte de

fautes d'orthographe, de barbarismes et de fautes de frappe: Les fautes de français seront pénalisées à raison de 0.1 par faute. Un bon essai ne comporte pas d'erreurs factuelles, son auteur ayant pris soin d'utiliser les sources les plus récentes. L'examen des sources de base (ex. constitutions) est encouragé si le sujet s'y prête. L'essai doit être personnel: lorsque repéré et démontré, le plagiat est sévèrement sanctionné.

Le choix du sujet appartient à l'étudiant, et doit être communiqué au professeur bien à l'avance. Dans le but d'*aider* les étudiants à faire leur choix, une liste de suggestions suit la présente notice.

La **pénalité imposée pour les retards** dans la remise des travaux est de 2% par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 2% par jour de retard de la note maximale allouée au travail en question. L'étudiant qui remet son travail après la fermeture des bureaux du secrétariat le vendredi est réputé avoir remis ce travail le matin du jour ouvrable qui suit, à l'ouverture des bureaux, et les jours non ouvrables sont comptés comme des jours de retard.

ÉVALUATION:

Examen de relais (24 février).....	20%
Examen final (21 avril)	20%
Travail de session (date limite : le 28 avril).....	40%
Rapports de lecture.....	20%

Les deux examens, non cumulatifs, comporteront trois questions générales et l'étudiant/e devra répondre à deux d'entre elles.

Il n'y aura pas de cours les 31 mars (absence motivée) et 14 avril (Vendredi Saint).

La semaine de lectures aura lieu du 6 au 10 mars.